



Appel à propositions de projets de recherche en partenariats - Edition 2016

Depuis 2007, le Département Études et Recherche de l'Apec - Association Pour l'Emploi des Cadres - lance chaque année un appel à propositions de recherche en partenariat.

Cette année, la date limite d'envoi des notes d'intention par mail est fixée au **mardi 15 mars 2016**.

1. Contexte, objectif et finalités de l'appel à projets

L'Apec (Association pour l'emploi des cadres) a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CGPME, UPA, CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, CFTC Cadres, UGICT-CGT).

Elle agit dans le cadre d'un mandat de service public.

Les statuts de l'Apec fixent comme objectif principal de promouvoir la sécurisation des parcours professionnels,

L'APEC est ainsi chargée:

- de proposer des services bénéficiant à l'ensemble des cadres et des jeunes issus de l'enseignement supérieur ;
- de proposer des services destinés aux employeurs permettant de sécuriser les recrutements des entreprises par des informations et des conseils adaptés ;
- de collecter et diffuser les offres d'emploi cadres ;
- et de développer un programme d'études et de veille sur le marché du travail des cadres afin de mieux connaître les réalités de ce marché, et en diffuser les résultats.

Cette dernière mission, couramment désignée sous l'appellation « Observatoire de l'emploi cadre », est animée et gérée par le Département études et recherche et sa quarantaine de collaborateurs.

L'Apec contribue ainsi à informer l'ensemble des publics et acteurs de la situation de l'emploi des cadres et diffuser les bonnes pratiques optimisant le fonctionnement du marché du travail.

Pour remplir ces missions, l'Apec peut développer différents partenariats.

Depuis 2007 l'Apec et son Département études et recherche ont ainsi mis en place des partenariats avec différentes équipes de recherche publique et universitaire. Ces partenariats visent trois objectifs principaux :

- Engager des travaux complémentaires à ceux réalisés par le Département études et recherche de l'Apec,
- Donner davantage de temps dans la réalisation des travaux, et, en conséquence, permettre d'expérimenter et de mettre en œuvre des théories, des hypothèses et des méthodologies,
- Enrichir son réseau avec les équipes de recherche dans le domaine des études et les champs d'investigation de l'Apec.

2. Attentes de l'Apec et de son Département études et recherche

Équipes concernées

Cet appel à propositions de projets est ouvert sans restriction aux équipes, centres, instituts et laboratoires, implantés en France ou non, sous statut français ou non. Outre les laboratoires

spécialisés sur la catégorie cadre, il y a une attente forte à l'égard des équipes dont les champs et les objectifs de recherche peuvent recouper les missions et les centres d'intérêt actuels de l'Apec.

Caractéristiques des propositions de recherche attendues

A ce stade, l'Apec attend davantage de la part des candidats partenaires des propositions d'axes de recherche et de méthodologie que des projets totalement finalisés. Cette méthode de sollicitation résulte de l'expérience de la construction des partenariats antérieurs avec des centres de recherche et des laboratoires divers et reconnus.

Les propositions envoyées devront nécessairement apporter des éclairages nouveaux (disciplines, méthodologies, problématiques...) ou de véritables approfondissements par rapport aux travaux menés jusqu'à présent par le Département études et recherche de l'Apec sur l'emploi cadre ou dans le cadre des partenariats antérieurs (accessibles sur le site apec.fr).

Disciplines concernées

Jusqu'à présent, les partenariats de recherche ont été noués plutôt avec des chercheurs en sociologie, économie, gestion ou psychologie, mais cet appel est ouvert sans restriction à la recherche en géographie, démographie, linguistique, sémiologie, droit, sciences de l'information et de la communication, histoire...

Thématiques

Pour l'appel à propositions de recherche 2016, 3 thématiques ont été identifiées comme prioritaires :

- Les séniors,
- La digitalisation et son impact sur les nouvelles formes d'emploi et les relations à l'entreprise et au travail,
- Le marché de l'emploi cadre et l'Outre-Mer.

Pour être retenues, les propositions déposées devront être en cohérence avec les missions de l'Apec et son Mandat de Service Public : insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur, sécurisation des parcours professionnels des cadres, sécurisation des recrutements des entreprises et diffusion des offres d'emploi.

3. Apports de l'Apec et de son Département études et recherche dans le cadre des partenariats de recherche

L'Apec et son Département études et recherche peuvent contribuer de différentes manières, à la réalisation de recherches en partenariat :

- Appui financier direct (voir infra),
- Appui technique, par exemple mise en relation avec des personnes ressources, analyse/exploitation de données issues des bases Apec (Offres, CV, etc.)...,
- Contrat d'apprentissage ou CIFRE,
- Sous conditions d'utilisation et d'exploitation conformes à la loi et dans le respect des règles méthodologiques définies par le Département études et recherche de l'Apec, mise à disposition des équipes de recherche d'extractions de bases de données Apec (fichiers de cadres, offres d'emploi...)

L'expérience des partenariats passés et en cours a montré que l'apport de l'Apec va souvent au-delà de ces appuis technique ou financier. Expert de la connaissance du marché de l'emploi cadre dans le secteur privé en France, l'Apec et son Département études et recherche disposent d'un capital de connaissances apprécié par les chercheurs pour l'enrichissement des projets présentés. Les projets peuvent donner lieu à des échanges avec les chercheurs et un appui du Département études et recherche de l'Apec sur des travaux ponctuels de différentes natures :

- Affinement de la problématique,
- Échanges sur les questionnaires pour les adapter à une enquête Internet,
- Échanges sur les méthodologies,
- Échanges sur l'analyse de résultats partiels,
- Propositions sur le fond et la forme des livrables.

4. Principes essentiels des conventions de partenariat

Principes généraux

Les projets de recherche sélectionnés donnent lieu à **signature d'une convention de partenariat**. Cette convention, qui prend en compte les spécificités du projet retenu, est rédigée sur la base d'une convention-type fondée sur les principes ci-après.

Les laboratoires retenus sont responsables de l'organisation et de la gestion des relations de travail avec le personnel en charge des travaux de recherche et **sont tenus à une obligation de résultats** :

- Respect du cahier des charges de la recherche,
- Points d'étapes tous les trois mois,
- Restitution d'un rapport de synthèse des différents éléments de la recherche,
- Remise des livrables prévus.

Livrables

Chaque convention de partenariat prévoit la réalisation par l'équipe de recherche d'un rapport publié par l'Apec dans la collection « Les Études de l'emploi cadre », avec reproduction sur la couverture des logos des partenaires et les noms des chercheurs.

Chaque rapport fait l'objet d'une relecture par les responsables concernés du Département études et recherche, qui font valider leurs propositions de modification par le responsable du projet au sein de l'équipe de recherche.

Il est également prévu que cent exemplaires soient remis par l'Apec à l'équipe concernée.

Valorisation

La valorisation des travaux se fait sous diverses formes :

- Séminaires de recherche ou journées d'études organisés par l'Apec,
- Mise en ligne des travaux de recherche,
- Présentation des résultats aux institutions et aux partenaires sociaux,
- Participation à des colloques, forums...

En matière de respect de la propriété intellectuelle et de respect de la liberté de recherche, différents articles et alinéas de la convention-type apportent toutes les garanties nécessaires.

Exclusivité

Pendant une durée d'un an maximum après le bouclage de la recherche, l'Apec peut en exclusivité mettre en place toute opération de communication ou de diffusion des résultats de cette étude (relations presse, rencontre avec des entreprises ou les partenaires sociaux...) et solliciter la présence des chercheurs auteurs.

5. Déroulement de la consultation

Information des chercheurs

Le présent appel à propositions de projets est diffusé par mail et via les réseaux auprès des chercheurs, équipes et laboratoires que l'Apec et son Département études et recherche connaissent directement ou indirectement.

Il est aussi communiqué aux partenaires sociaux représentés au sein de l'Apec. Il peut, sans notre autorisation, être rediffusé librement selon la pratique habituelle dans le monde de la recherche.

Consultation des études de l'Apec

Toutes les études récentes de l'Apec sont disponibles et téléchargeables sur apec.fr, rubrique « marché de l'emploi » :

<http://cadres.apec.fr/Emploi/Marche-Emploi/Enquetes-Apec/>

avec un classement par année de publication.

Si vous souhaitez une connaissance encore plus riche des études de l'Apec vous pouvez, sur rendez-vous, venir sur place (51 bd Brune, Paris 14ème) consulter le catalogue électronique des études qui comprend plusieurs centaines d'études réalisées depuis le début des années 70.

Contacts préalables

Entre la publication de l'appel à propositions de projets de recherche et la **date limite d'envoi des notes d'intention, fixée au mardi 15 mars 2016**, les équipes intéressées ont la possibilité de contacter les responsables concernés du Département Études et Recherche de l'Apec pour recevoir des éclairages complémentaires.

Ces contacts préalables peuvent être pris auprès de :

- partenariats-recherche@apec.fr

Contenu des dossiers à déposer

Les entités intéressées par cet appel à projets doivent constituer un premier dossier de quelques pages présentant :

- L'entité (laboratoire, centre...), ses membres, ses principaux travaux et références,
- Ses axes de recherche actuels,
- Une ou des propositions d'axe de recherche susceptibles de faire l'objet d'un partenariat avec l'Apec (en indiquant si des travaux sont déjà engagés ou non et en précisant la dimension de la recherche : internationale, nationale, régionale, monographie d'entreprises...),
- L'équipe de recherche susceptible d'intervenir effectivement dans la mise en œuvre du projet en précisant le type d'implication envisagée de chaque membre de l'équipe,
- La participation attendue a priori de la part de l'Apec,
- Une première estimation budgétaire du projet de recherche en cas de demande de participation financière, la participation de l'Apec variant de 1 000 € à 15 000 € TTC,
- Les éventuelles contraintes juridiques, financières ou autres liées au statut de l'équipe candidate (incidences éventuelles par rapport à la convention-type),
- Une première proposition de calendrier de réalisation.

Dépôt des dossiers

Les propositions doivent être adressées par voie électronique à l'adresse suivante :
partenariats-recherche@apec.fr

Les mails peuvent être doublés d'un envoi postal recommandé à l'attention de :
Pierre Lamblin, Directeur du Département études et recherche
Apec
51 bd Brune - 75689 Paris Cedex 14

6. Présélection des dossiers

Critères d'éligibilité

Les propositions de recherche doivent obligatoirement comporter une dimension étude de terrain (qualitative et / ou quantitative) et ne peuvent pas se limiter à une production uniquement théorique.

Les dossiers seront ensuite présélectionnés en tenant compte des critères suivants :

- Compatibilité avec les missions de l'Apec (cf. *infra*),
- Complémentarité avec les travaux menés par le Département études et recherche de l'Apec,
- Intérêt pour l'Apec des problématiques proposées,
- Qualité scientifique : degré d'expertise, connaissances, méthodologie,
- Clarté du projet,
- Qualité et simplicité de l'écriture,
- Faisabilité humaine, technique et financière du projet par rapport aux moyens et aux plannings prévisionnels de l'équipe de recherche et du Département études et recherche,
- Durée inférieure ou égale à 3 ans maximum,
- Conformité générale au présent appel à projets.

Doctorants et « post-doc »

Des doctorants ou des « post-doc » peuvent être impliqués dans les recherches en partenariat mais un engagement fort de chercheurs confirmés est indispensable. Ce sont en effet eux qui devront être les interlocuteurs permanents de l'Apec et de son Département études et recherche dans l'animation et le suivi de la recherche.

Les demandes de financement de thèse ne peuvent pas être retenues en tant que telles par l'Apec. Des CIFRE ou des contrats d'apprentissage sont toutefois envisageables.

Précision :

Si dans le cadre de son programme d'études, l'Apec estime souhaitable de développer un partenariat de recherche sur une thématique donnée avec un laboratoire notoirement compétent en la matière mais n'ayant pas répondu à cet appel à propositions, l'Apec ne s'interdit pas de contacter celui-ci pour bâtir avec lui un partenariat.

7. Sélection des dossiers et mise en œuvre effective des partenariats

Phase 1

Les dossiers sont examinés par le Département études et recherche de l'Apec.

Si nécessaire, celui-ci peut se retourner vers les équipes ayant déposé un dossier pour obtenir précisions ou enrichissements.

Des réunions d'échange peuvent également être organisées afin d'acquérir une bonne connaissance réciproque des équipes, des démarches et des attentes.

In fine, le Département études et recherche de l'Apec formule des propositions de suite à donner aux dossiers déposés.

Phase 2

Les propositions du Département études et recherche de l'Apec sont présentées pour avis à la Commission Etudes de l'Apec (commission paritaire) et décision finale par le Conseil d'Administration de l'Apec.

Si nécessaire, les porteurs de projet sont auditionnés par cette commission.

Phase 3

Toutes les équipes ayant soumis une proposition sont informées au plus tard le 31 mai 2016 des suites données à leurs dossiers.

Phase 4

Des réunions de travail sont organisées entre le Département études et recherche et les porteurs des projets retenus afin de finaliser un projet de recherche partagé et d'établir une convention de partenariat.

Phase 5

Signature des conventions de partenariat.

Annexe 1 - Les recherches en partenariat publiées et à paraître prochainement dans la collection Apec *Les études de l'emploi cadre*

• <i>La division internationale du travail dans les services informatiques</i>	LISE (Cnam)
• <i>Les modes de gestion des cadres en difficulté</i>	IREGE (Université de Savoie)
• <i>Le rapport des cadres à l'entreprise</i>	CRM (Université de Toulouse)
• <i>L'impact des technologies de communication sur les cadres</i>	GRePS (Université Lyon 2)
• <i>La promotion au statut de cadre des professions intermédiaires</i>	Céreq
• <i>Les cadres gestionnaires du sport</i>	CeRSM (Université Paris Ouest Nanterre La Défense)
• <i>Le secteur des technologies de l'information et de la communication en Inde</i>	CSH-New Delhi (Cnrs)
• <i>Le réseau personnel : quelles contributions à la carrière du cadre ?</i>	Université de Bourgogne et Grenoble École de management
• <i>La mobilité internationale des diplômés de doctorat français</i>	Irédu-Université de Bourgogne
• <i>Entrer dans la banque par la voie de l'alternance : une enquête auprès d'étudiants en Master 2 Banque-Finance dans un IAE</i>	CEE
• <i>Le bien-être au travail : entre distance et proximité</i>	IREGE (Université de Savoie)
• <i>Se réorienter vers le secteur de l'économie sociale et solidaire</i>	CNAM-CRF
• <i>Les cadres organisateurs à distance</i>	LISE- CNAM- CNRS
• <i>Rôle et place des cadres dans le tutorat des stagiaires</i>	Université Paris Est Créteil/Largotec / Ecole des Ponts et Chaussées
• <i>La "Fabrique des cadres" dans trois institutions de formation initiale (à paraître)</i>	INSA, Université de Rouen, Rouen Business School
• <i>Primes : de l'adhésion à la désaffection (à paraître)</i>	IRISSO - Dauphine
• <i>Cadres en PME : entre marchés du travail, Pratiques managériales et trajectoires individuelles (à paraître)</i>	ESC Clermont-Ferrand - CRCGM
• <i>Modes d'entrée en emploi des diplômés issus de Zones urbaines sensibles et / ou issus de l'immigration : canaux d'accès à l'emploi et démarches des candidats âgés de moins de 35 ans (à paraître)</i>	CEE-INED

Annexe 2 - Les actes des journées d'études

La promotion interne et les cadres. Séminaire d'échanges Apec / GDR Cadres - 2007

Les relations des cadres à l'entreprise - octobre 2011

Jeunes et entreprises : vraies attentes et/ou faux débats - décembre 2012

Mobilités des cadres : dimensions professionnelle, dimension personnelle - juin 2014

Accès et progression des femmes dans les emplois cadres en première partie de carrière en Europe- juin 2015 (à paraître)

Annexe 3 - Les recherches en partenariat en cours

<ul style="list-style-type: none">• <i>Les jeunes diplômés attirés par l'économie sociale et solidaire</i>	CRF- CNAM
<ul style="list-style-type: none">• <i>Le retour des cadres après une absence de longue durée : étude de la réintégration dans l'organisation</i>	LAPPS - Université de Nanterre
<ul style="list-style-type: none">• <i>La gestion de la fin de carrière des cadres: entre entretien de l'employabilité et retrait anticipé.</i>	Université Paris Est Créteil
<ul style="list-style-type: none">• <i>Le succès de carrière perçu des cadres</i>	IRGO-Université de Bordeaux
<ul style="list-style-type: none">• <i>Ingénieurs français et industrie des semi-conducteurs : stratégies d'adaptation dans une industrie à haute vélocité</i>	LEMNA (Ecole des Mines de Nantes) + IRG(UPEC), LEST
<ul style="list-style-type: none">• <i>L'accès des jeunes femmes à la catégorie cadre-Comparaisons européennes</i>	LEST - Céreq

FIN DE L'APPEL À PROPOSITIONS DE PROJETS
DE PARTENARIATS DE RECHERCHE DE L'APEC